

Conseil  
Général  
de Conthey



COMMUNE DE  
**Conthey**  
VALAIS • SUISSE

**Commission de gestion**  
**COMPTES 2022**

# 1. INTRODUCTION

Les comptes 2022 de la Municipalité ont été transmis à la commission de gestion (ci-après : COGES) le 14.04.2023. Sous la présidence de Mme Kathleen Rossier Moll, la COGES s'est organisée en 4 séances de travail collectif avec dans l'ordre :

- Examen des comptes et autres documents,
- Préparation des questions adressées au service « Finances »,
- Traitement des réponses aux questions,
- Réalisation du rapport de commission.

Les comptes de la Municipalité de l'exercice 2022 tels que présentés par le Président de la Municipalité, M. Christophe Germanier, le Conseiller municipal en charge des finances, M. Gautier Moulin, ainsi que par la Cheffe du service « Finances », Mme Alexandra Jacquod, ont été révisés par la société PKF Fiduciaire SA, à Sion, qui en a recommandé l'approbation, dans son rapport du 14.04.2023.

Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels, l'évaluation des participations ainsi que des autres éléments de la fortune financière sont conformes à la Loi sur les communes du 05.02.2004, à l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16.06.2004 et aux Règlements. Ces comptes reflètent la situation financière de la Municipalité au 31.12.2022.

Les compétences de la COGES sont définies par l'article 14a du règlement du Conseil général de Conthey.

## 2. SYNTHÈSE

	Compte 2021 CHF	Budget 2022 CHF	Compte 2022 CHF	Écart C22/B22 CHF	Écart %
<b>Compte de résultats</b>					
Charges financières	32'095'154	34'914'490	33'657'022	-1'257'468	-3.60%
Revenus financiers	36'484'132	39'179'140	37'683'315	-1'495'825	-3.82%
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>4'388'978</b>	<b>4'264'650</b>	<b>4'026'293</b>	<b>-238'357</b>	<b>-5.59%</b>
Amortissements planifiés	5'353'186	5'708'900	5'350'843	-358'057	-6.27%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	206'134	364'750	279'775	-84'975	-23.30%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	392'081	50'000	617'727	567'727	1'135.45%
<b>Excédent de charges</b>	<b>778'261</b>	<b>1'759'000</b>	<b>986'598</b>	<b>-772'402</b>	<b>-43.91%</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Compte des investissements</b>					
Dépenses	6'115'444	12'852'000	6'001'411	-6'850'589	-53.30%
Recettes	1'036'127	2'593'250	2'109'471	-483'779	-18.66%
<b>Investissements nets</b>	<b>5'079'317</b>	<b>10'258'750</b>	<b>3'891'940</b>	<b>-6'366'810</b>	<b>-62.06%</b>
<b>Financement</b>					
Marge d'autofinancement	4'388'978	4'264'650	4'026'293	-238'357	-5.59%
Investissements nets	5'079'317	10'258'750	3'891'940	-6'366'810	-62.06%
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>690'339</b>	<b>5'994'100</b>			
<b>Excédent de financement</b>			<b>134'353</b>	<b>-6'128'453</b>	<b>102.24%</b>
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>86.41 %</b>	<b>41.57 %</b>	<b>103.45 %</b>		

## 2.1. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Avec des revenus de CHF 37'683'315.00 et des charges de CHF 33'657'022.00, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 4'026'293.00 pour l'exercice 2022 (contre CHF 4'388'978.00 pour l'exercice 2021).

Cette marge d'autofinancement (CHF 4'026'293.00) est inférieure de CHF 238'357.00 à celle budgétée (CHF 4'264'650.00). Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

- Diminution importante des impôts directs des personnes physiques,
- Diminution des taxes perçues sur l'eau potable et les eaux à évacuer en raison du report de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et
- Variation des charges et produits de transfert.

Compte tenu de l'excédent de charges de CHF 986'598.00, la fortune diminue de CHF 42'853'031.00 au 31.12.2021 à CHF 41'866'433.00 au 31.12.2022.

## 2.2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les charges d'investissement brut s'élèvent à CHF 6'001'411.00 contre CHF 12'852'000.00 pour le budget 2022 et CHF 6'115'444.00 pour le compte 2021.

Les revenus d'investissement se montent à CHF 2'109'471.00 contre CHF 2'593'250.00 pour le budget 2022 et CHF 1'036'127.00 pour le compte 2021.

Il en résulte des investissements nets de CHF 3'891'940.00 contre CHF 10'258'750.00 pour le budget 2022 et CHF 5'079'317.00 pour le compte 2021.

Les recettes d'investissement de **CHF 2'109'471.00** sont composées des éléments suivants :

	CHF
■ Subventions	1'483'967.00
■ Taxes de raccordement eau potable et égouts	593'556.00
■ Participation des propriétaires	15'328.00
■ Vente de terrains	16'620.00
<b>Total</b>	<b>2'109'471.00</b>

Nous joignons en **ANNEXE** au présent rapport le document intitulé « **Tableau des reports 2022** », tel qu'il nous a été remis par Mme Alexandra Jacquod, cheffe du service « Finances ».

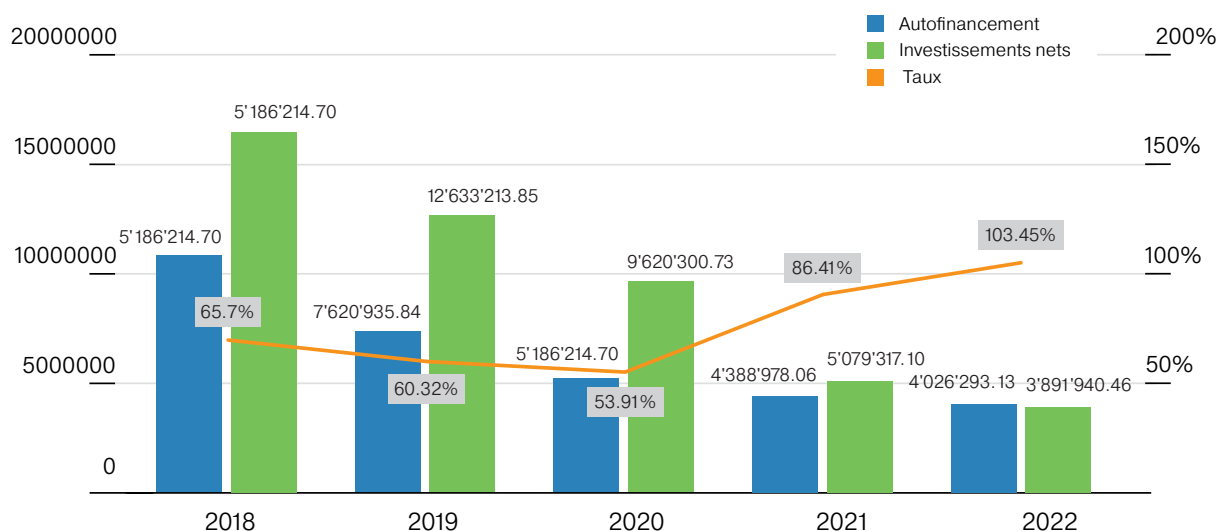
## 2.3 INDICATEURS FINANCIERS

### Degré d'autofinancement

Concernant le degré d'autofinancement exprimé en pourcent des investissements nets, ce dernier s'élève à **103.45%** pour un excédent de ressources de **CHF 134'353.00**. Il est considéré comme période « de haute conjoncture » selon les valeurs indicatives cantonales.

Cependant, un tel indicateur est à considérer sur plusieurs exercices et, de ce point de vue, le degré d'autofinancement des deux dernières années s'élève en moyenne à 93.80%, taux qualifié de période « normale » par les autorités cantonales.

Un taux situé entre 80% et 100% est considéré comme un « cas normal » selon les critères cantonaux.



Graphique : Taux des degrés d'autofinancement 2018-2022 (en %)

En l'occurrence, la COGES rappelle que ce degré d'autofinancement de 103.45% a été rendu possible par le fait que seuls 46.7% des investissements bruts prévus par le budget 2022 ont été réalisés.

### Dette nette par habitant

La dette nette absolue de la Municipalité passe de CHF 19'233'979.59 au 31.12.2021 à CHF 18'999'923.22 au 31.12.2022.

Cela représente une dette nette par habitant de **CHF 2'122.00** (base 2022: 8'955 habitants), ce qui est considéré comme un « endettement moyen » selon les valeurs indicatives cantonales.

### Taux d'endettement net

Le taux d'endettement calcule la dette nette en pourcent des revenus fiscaux. Le résultat indique le temps nécessaire au remboursement intégral de la dette nette par les revenus fiscaux si ceux-ci lui étaient intégralement consacrés. En l'espèce, il ressort des comptes 2022 que le résultat de **77.83 %** est considéré comme bon.

### Part des charges d'intérêts

La part des charges des intérêts compare le volume des intérêts nets à l'ensemble des revenus courants. In casu, compte tenu de la faible charge des intérêts nets, le ratio de **0.39 %** est considéré comme bon.

### Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur reflète le temps nécessaire au remboursement de la dette si l'intégralité des revenus y était consacrée. En l'espèce, le taux de **117.16 %** au compte 2022 est considéré comme moyen.

### Proportion des investissements

Il s'agit d'un élément qui compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales. En l'occurrence, au compte 2022, le taux de **15.51 %** est considéré comme un effort moyen quant à la politique d'investissement de la Municipalité.

### Part du service de la dette

Cet indicateur reflète la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Dès que ce taux dépasse les 15 %, les revenus courants ne peuvent plus être convenablement affectés à des tâches publiques. En l'espèce, le taux de **14.72 %** inscrit au compte 2022 est considéré comme acceptable.

### Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement renseigne sur la part des revenus courants disponibles pour financer les investissements.

En l'espèce, le taux de **10.78 %** obtenu au compte 2022 est considéré comme moyen.

### Emprunts au bilan arrêté au 31.12.2022

La COGES présente ci-après la rubrique « emprunts » figurant au passif du bilan arrêté au 31.12.2022.

Banque	Début	Échéance	taux	SAN 01.01.2022	Souscript.	Amortiss. / rembours.	solde 31.12.2022
Personalvorsorgestiftung SIX Group	01.02.2019	01.02.2023	0.05%	5'000'000	-	0	5'000'000
SUVA	04.10.2019	04.10.2029	0.17%	3'000'000	-	0	3'000'000
BCVs	30.11.2016	30.11.2026	0.76%	2'500'000	-	-100'000	2'400'000
BCVs	03.07.2018	03.07.2028	0.87%	4'100'000	-	-300'000	3'800'000
BCVs	01.02.2019	01.02.2027	0.54%	4'500'000	-	-250'000	4'250'000
BCVs	31.01.2020	31.01.2040	0.50%	5'640'000	-	-180'000	5'460'000
PostFinance AG	02.02.2015	03.02.2025	0.38%	2'400'000	-	-100'000	2'300'000
PostFinance AG	30.09.2015	30.09.2022	0.40%	1'050'000	-	-1'050'000	0
SUVA	05.09.2014	05.09.2024	1.14%	2'300'000	75'000	-175'000	2'200'000
SUVA	06.10.2015	06.10.2022	0.48%	1'050'000	-	-1'050'000	0
Bank J. Safra Sarasin AG	30.10.2020	30.10.2030	0.23%	5'000'000	-	0	5'000'000
Stiftung Auffangeinrichtung BVG	15.11.2021	15.02.2022	-0.46%	0	0	0	0
SUVA	01.12.2022	01.12.2028	1.84%	0	5'000'000	0	5'000'000
Raiffeisen	01.12.2022	01.12.2025		0	1'250'000	0	1'250'000
<b>Total 31.12.2022</b>				<b>36'540'000</b>	<b>6'325'000</b>	<b>-3'205'000</b>	<b>39'660'000</b>

L'augmentation des emprunts existants au 31.12.2022 de CHF 3'120'000.00 provient principalement de la conclusion de deux emprunts, soit :

CHF

- SUVA – 01.12.2022-01.12.2028 5'000'000.00
- Raiffeisen – 01.12.2022-01.12.2025 1'250'000.00

La conclusion de ces contrats de crédit, en décembre 2022, démontre à l'évidence que ces emprunts sont destinés au financement des investissements nets 2023 estimés à plus de CHF 10 millions.

## 3. QUESTIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS

### 0- Administration générale

#### 029.3144.01 : Frais d'entretien

#### Quels sont les locaux concernés par les travaux d'entretien non budgétés ?

Les locaux concernés sont, pour l'essentiel, les suivants :

- Services Techniques et Crypte St-Séverin | Chaudière mobile
- Services Techniques St-Séverin | Entretien portes d'atelier
- Local des pompiers | Travaux d'entretien
- Logiciel de programmation des clés électroniques
- Maison de Commune St-Séverin | Nettoyage des vitres | Remplacement d'une tablette de fenêtre | Films opaques pour salle de conférence

### 1- Ordre et sécurité publics, défense

#### 163.3000.01 : Indemnités de l'EMCR

#### En quoi consiste l'augmentation de CHF 55'175.90 du compte 2022 CHF 72'175.90 par rapport au budget 2022 CHF 17'000.00 ?

La COGES s'est posé une question sur un compte spécifique, mais afin de mieux comprendre la variation entre les comptes et le budget, la rubrique Etat major de conduite régionale doit être vu dans son ensemble.

Les charges de personnel de l'EMCR se décomposent donc comme suit :

N° compte	Libellé	Budget 2022	Compte 2022	Ecart C22_B22
163.3000.01	Indemnités de l'EMCR	17'000	72'176	55'176
163.3001.01	Indemnités de l'EMCR non soumis AVS	41'000	11'328	-29'673
163.3050.01	Cotisations AVS/AI/AC	4'100	5'757	1'657
163.3053.01	Cotisations LAA	500	414	-86
163.3054.01	Cotisations CIVAF	2'200	2'563	363
163.3055.01	Cotisations LAMal	0	457	457
163.3090.01	Formation et perfectionnement pers.	5'000	1'104	-3'896
163.3099.01	Autres charges de personnel	10'000	3'957	-6'043
	<b>Total charges de personnel 2022</b>	<b>79'800</b>	<b>97'756</b>	<b>17'956</b>



Ainsi, l'écart entre le compte et le budget se monte à CHF 17'956.00. Cette augmentation est due aux points suivants :

- La préparation des exercices d'engagements en situations réelles a nécessité plus de temps que prévu ;
- L'intervention de l'EMCR lors de la pollution aux hydrocarbures sur Conthey n'était pas prévue au budget (engagement membres EMCR, distributions de bouteilles d'eau, etc.).

## 2- Formation

### 212.3113.01 : Matériel informatique

#### **En quoi consiste la différence entre le budget de CHF 47'000.00 et le compte de CHF 89'809.45 ?**

Un état des lieux a été effectué à l'automne 2022 afin de se conformer aux directives de l'Etat du Valais concernant les écoles. Les dépenses pour les quatre centres (Châteauneuf – Ancien centre, Châteauneuf – Nouveau centre, Plan-Conthey, Erde) sont plus ou moins équivalentes. Les travaux ont porté sur les équipements suivants :

- 48 Chromebooks (12 par centre scolaire)
- 25 portables enseignants pour les classes dans lesquelles les ordinateurs enseignants manquaient ou étaient obsolètes
- Achat de licences
- De nouvelles bornes Wi-Fi ont été installées dans toutes les salles des différents bâtiments. Ceci afin de sécuriser le réseau informatique des écoles de Conthey (travaux plus importants dans l'ancien Châteauneuf car il a fallu recâbler la totalité du bâtiment)
- Installation d'un Firewall et de commutateurs

## 3- Culture, sports et loisirs, églises

### 322.3144.01 : Frais d'entretien (Salle polyvalente) – CHF 115'526.75

#### **Quels sont les frais d'entretien? Incluent-ils également les frais de sonorisation?**

Le coût total des frais d'entretien se sont élevés à CHF 115'526.75, alors qu'ils avaient été budgétés à CHF 29'600.00.

Le tableau suivant détaille les dépenses :

<b>Contrats de maintenance</b>	<b>Total 26'161.05</b>
Contrat de maintenance détection incendie	6'375.85
Contrat de télégestion et surveillance à distance	13'957.90
Contrat cuisine	687.15
Contrôle de maintenance Velux	1'863.20
Entretien bâtiment	1'959.80
Autres divers contrats	1'317.15
<b>Normes</b>	<b>Total 14'488.50</b>
Mise en conformité des WC handicapés	5'673.65
Participation unique détecteurs incendie	8'814.85
<b>Entretien général</b>	<b>Total 31'083.05</b>
Service rideaux séparation	5'710.90
Service chauffage ventilation	5'055.20
Produits d'entretien	9'551.65
Réparations portes WC	928.35
Contrôles et réglages	3'458.25
Travaux divers	1'559.00
Matériel divers	2'793.15
Réparations diverses	2'026.55
<b>Son</b>	<b>Total 34'650.20</b>
Fixation des potences	17'451.45
Echafaudage pour les potences	7'754.40
Prestations bureau architecte pour les potences	4'659.10
Divers câblages (informatique, courant, caméras)	4'785.25
<b>Améliorations continues</b>	<b>Total 9'143.95</b>
Signalétique	2'345.00
Vidéosurveillance extérieure	1'916.05
Escalier	2'537.40
Installation d'un mât	420.05
Ligne informatique	617.45
Matériel divers	1 308.00
<b>TOTAL</b>	<b>115'526.75</b>

Il y a lieu de rappeler que les frais d'entretien pour l'année 2021 se sont élevés à CHF 28'622.40, alors qu'ils avaient été budgétés à CHF 50'000.00. Cette différence s'expliquait notamment par le fait que la conclusion des contrats de maintenance avait pris du retard et qu'ils n'avaient été finalisés qu'en 2022.

S'agissant de l'amélioration de la sonorisation, pour l'exercice 2021, deux montants avaient été budgétés, l'un de CHF 100'000.00 dans les investissements et l'autre de CHF 25'000.00 dans le fonctionnement. Les premiers frais, essentiellement des études préalables réalisées par des ingénieurs du son, s'étaient élevés à CHF 40'428.70. En 2022, divers travaux, pour un coût total de CHF 29'864.95, ont été effectués. Ceux-ci ne sont pas achevés car un montant de CHF 100'000.00 a été budgété en 2023, notamment pour la pose de tentures.

#### **579.3130.01: Projets transversaux**

**Budget 22 : 16'000.00 – Comptes 22 : CHF 8'822.55**

#### **579.3130.05: Projets Conthey**

**Budget 22 : 22'000.00 – Comptes 22 : CHF 5'976.20**

#### **La salle polyvalente est-elle louée aux sociétés locales au prix coûtant ?**

Les sociétés locales ne louent pas la salle polyvalente au prix coûtant. La Commune octroie un rabais de 30 à 100% sur le prix de location, et les frais de fonctionnement leurs sont toujours facturés.

Afin de respecter le modèle comptable MCH2, les rabais accordés sont comptabilisés sous forme de charge en tant que « soutien aux sociétés », dans le compte 329.3920.05.

## **5- Sécurité Sociale**

#### **545.3636.01 : Participation aux gardes d'enfants par l'Association des parents d'accueil**

Compte tenu de la différence des montants budgétés de CHF 75'240.00 et le compte de CHF 128'586.75, la COGES s'est intéressée au fonctionnement et à la surveillance de cette association.

Il s'agit d'une association indépendante depuis le 01.01.2022, auparavant gérée par le CMS, soumise à l'autorisation d'exploiter du Service cantonal de la jeunesse. Elle perçoit des subventions cantonales.

Elle est dirigée par un comité composé de :

- 1 Conseiller municipal par commune Ardon, Conthey, Chamoson, Vétroz
- 1 secrétaire (coordinatrice des parents d'accueil)
- 1 représentante professionnelle, Conthey

Les comptes sont révisés par une fiduciaire et approuvés annuellement, en juin, par l'Assemblée générale. Les statuts sont en cours de rédaction.

**579.3130.01 : Projets transversaux – CHF 8'822.55****579.3130.05 : Projets Conthey – CHF 5'976.20****Qu'est-ce qui explique, pour ces deux comptes, la diminution importante des montants du budget 2022 et les dépenses effectives ?**

Les projets d'intégration transversaux sont ceux qui se déploient sur l'ensemble du territoire du District. Les coûts sont ensuite refacturés aux communes concernées selon la clef de répartition décidée.

Les projets d'intégration Conthey sont ceux découlant de la mise en œuvre de la politique communale d'intégration. Ils restent donc à charge de Conthey uniquement.

Les subventions octroyées se reportent d'année en année, au fur et à mesure de l'avancement du projet. Elles doivent être remboursées si les projets ne sont pas réalisés.

A la suite du changement de délégué à l'intégration du District en 2022, les projets ont été repensés par la nouvelle titulaire du poste. Ceci a eu comme implication une diminution des coûts.

Pour Conthey, le projet principal « Arriver et bien vivre à Conthey » n'est pas terminé et se prolongera sur l'année 2023, si bien que le montant budgété pour 2022 est en partie reporté.

## **6- Transports**

**615.3141.01 : Entretien du réseau routier – CHF 143'742.70****Quels sont les types d'entretiens effectués sur le réseau d'eau potable et sur le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) ?**

L'entretien des canalisations d'évacuation des eaux porte principalement sur leur nettoyage, sur la vidange des sacs de route et sur l'enlèvement du calcaire dans les canalisations.

Par ailleurs, une partie des travaux de préparation du raccordement de la STEP d'Erde à celle de Vétroz / Conthey a débuté en 2022.

## 7- Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### 710.3190.01 : Sinistres eau potable – CHF 163'513.05

#### Quel est le décompte de ce montant ?

Ce compte enregistre trois sinistres selon le détail ci-dessous (y compris quelques factures comptabilisées en 2023) :

Total révision de la turbine Rapède, sinistre foudre 2022	64'696.00
Total glissement de terrain, fuite conduite de transport d'eau et arrachage du câble commande	20'185.80
Total pollution aux hydrocarbures	78'631.25
<b>Total général 2022-2023</b>	<b>163'513.05</b>

Concernant la pollution aux hydrocarbures de la source de Glarey, il reste encore deux factures à recevoir pour environ CHF 37'000.00 qui solderont ce sinistre.

Toujours pour ce sinistre, les heures effectuées par le personnel communal pour la gestion de la pollution des eaux se montent à 727 heures, sans compter celles effectuées par le personnel de l'Etat Major de Conduite Régionale (EMCR).

### 730.3510.01 : Attribution aux financements spéciaux – CHF 205'311.03

#### Les attributions aux fonds de réserve sont-elles justifiées ?

La tarification qui a été établie au moment de l'introduction du règlement sur les déchets respecte les exigences de M. Prix. Elle tenait compte des futurs investissements à réaliser (déchetterie) et de la mise à disposition du système Gastro Vert.

Etant donné que ces infrastructures sont encore en cours de réalisation, le compte autofinancé « déchets » a généré des excédents qui ont permis de constituer un fonds et d'assurer le financement de ces dépenses.

Lors de l'élaboration du budget 2024 et de la planification financière 2024-2029, la réévaluation de ces taxes sera analysée.

Le lien entre l'importance de ce fonds de réserve et les investissements à réaliser est donc évident. Dans l'hypothèse où il n'y aurait plus d'investissements à effectuer, la question de la réduction des tarifs pourrait se poser et M. Prix pourrait être consulté pour en vérifier le calcul. En l'occurrence, l'alimentation du fonds de réserve et les investissements sont toujours d'actualité et l'intervention de M. Prix n'est pas planifiée.

**741.3190.01 : Sinistres – CHF 164'826.25****De quel sinistre s'agit-il ?**

Ces frais concernent la remise en état des berges du lit supérieur de la Morge dans la région de Glarey, à la suite des intempéries du 01.08.2020. Ce sinistre n'est pas en lien avec celui de la pollution de Glarey.

**745.3132.01 : Honoraires bureau d'ingénieurs****Qu'est-ce qui explique la différence entre le budget 2022 de CHF 189'500.00 et le compte 2022 de CHF 38'829.15 ?**

Les projets suivants sont en cours, mais du retard a été pris dans le calendrier prévu, en raison des contraintes administratives et du nombre de parties prenantes :

- Carte des dangers éboulements
- Surveillance falaises Derborence
- Danger d'avalanches Tserdons, Mapas
- COCPITT, concept cantonal préparation et intervention en cas de tremblement de terre
- Carte intercommunale des dangers : concerne Lizerne, Morge, autres cours d'eau latéraux et zone plaine (Sion Conthey Vétroz Ardon Chamoson)
- Carte des dangers Canal Sion Riddes

Les projets avancent à leur rythme en fonction des décisions des parties y adhérant (plusieurs communes par exemple).

Le projet suivant a été effectué en 2021 :

- Surveillance du Creux de la Fornige

## 4. QUESTIONS RELATIVES AU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

### 3- Culture, sports et loisirs, églises

#### 341.5040.01 : Vestiaires Sécheron – CHF 117'243.55

##### Quel est l'historique de la rénovation des vestiaires de Sécheron ?

Un montant de CHF 700'000.00 avait été budgété pour l'année 2021 en faveur des terrains de sport de Sécheron. Ce montant devait permettre la réhabilitation des vestiaires et de la cantine, lesquels ne répondaient plus aux prescriptions de sécurité vu leur vétusté. D'autre part, les terrains devaient être rénovés et mis aux normes, tout comme l'éclairage. Dans le courant de l'année 2021, des travaux ont été effectués sur les terrains pour un coût de CHF 219'449.50. S'agissant des vestiaires, vu l'urgence, le Conseil municipal avait finalement décidé d'installer des *Portakabin* provisoires en attendant un projet définitif. La location de ces vestiaires s'est élevée à CHF 84'903.95 pour l'année 2021.

En 2022, le Conseil municipal a acquis ces *Portakabin* provisoires pour le montant de CHF 117'243.55. Cette décision résultait de l'urgence de la mise à disposition de vestiaires, urgence qui ne permettait pas l'étude et la mise à l'enquête nécessaires à la construction d'un vestiaire en dur. De plus, la réalisation à moyen terme du centre sportif intercommunal dans le cadre de l'Agglo Valais central remettait en cause un investissement plus conséquent.

La construction de ces futures installations sportives est projetée sur le territoire de la commune de Vétroz. Dans un contexte favorable, les travaux pourraient débuter en 2027, tout en ayant conscience que ceux-ci pourraient être retardés, vu les problématiques liées au changement d'affectation de zone et aux surfaces d'assolement.

**341.5040.03 : Terrains de foot – CHF 45'873.70****Qu'est-ce qui explique la différence entre le budget et le compte 2022 ?**

La différence entre le budget CHF 200'000.00 et le compte CHF 45'873.70 s'explique par des contraintes de saisonnalité n'ayant pas permis de réaliser certains travaux, notamment ceux portant sur l'amélioration de la qualité de la pelouse. De plus, les travaux de génie civil, à savoir socles et chambres pour les mâts lumineux, ont été effectués par l'équipe municipale réduisant ainsi les coûts.

**342.5040.01 : Jardins publics****Qu'est-ce qui justifie la différence entre le budget CHF 800'000.00 et le compte CHF 121'989.45 ?**

Le projet du jardin public de Premploz a été reporté, car une opposition a été déposée le 10.09.2021 par des habitants du village dont la teneur est la suivante :

- pas de gabarits
- pas de mesures de sécurité définies pour les utilisateurs de la place
- souci de circulation durant les travaux, pas d'accès piéton défini
- cœur de village pas adapté à l'accès et au parcage de véhicules
- pas de réglementation de la place définie
- manque d'information (concernant l'accès à Fontenelle et durant les travaux, concernant les plantations envisagées et concernant l'entretien entre le couvert et la ruelle au sud)

Les opposants ont été rencontrés à plusieurs reprises, ce qui a permis d'apporter des corrections au projet. Ainsi, l'opposition a été levée le 07.06.2022.

**6- Transports****615.5010.05 : Sécurité routière (Routes communales)****En quoi consiste le montant non budgété de CHF 52'012.10 ?**

Ce montant, ne figurant pas au budget 2022, a permis la réalisation de la fin des travaux de mise à jour de la signalisation dans la zone industrielle, lesquels auraient dû être achevés en 2021.

Pour rappel, un montant de CHF 100'000.00 avait été budgété en 2021 et des travaux avaient été exécutés pour un coût total de CHF 58'158.00.



**615.5040.06 : Les Pinèdes Ateliers – CHF 125'783.20****Où en est le projet ?**

Selon l'Administration, l'autorisation de construire a été délivrée le 27.10.2022 et les travaux ont débuté le 12.12.2022. Le planning actuel prévoit une réception des travaux en décembre 2023.

**7- Protection de l'environnement et aménagement du territoire****720.5030.01 : PGEE réseau****Quid de l'écart existant entre le montant figurant au compte 2022 CHF 792'788.25 et celui inscrit au budget 2022 CHF 1'170'000.00 ?**

En l'occurrence, les dépenses effectives relatives au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) sont inférieures aux prévisions budgétaires 2022, car les travaux prévus en 2022, dans le village d'Aven, ont été reportés par le canton.

C'est donc indépendamment de la volonté de la Municipalité que le budget PGEE réseau n'a pu être respecté.

**750.5020.01 : Réserve naturelle de Derborence – CHF 21'875.75****Quels sont les projets en cours pour la réserve naturelle de Derborence, ainsi que leur avancement ?**

Derborence fait partie d'un site naturel protégé de plus de 15'000 ha. comprenant d'abondantes richesses naturelles. Par souci de maintien et de protection de cette région, plusieurs projets sont en cours, notamment des travaux sur le parking, le bâtiment d'accueil et les WC, ainsi que le projet pour le maintien du lac. Ceux-ci nécessitent la modification du PAZ (plan d'affectation des zones) et la remise en état de la zone alluviale.

S'agissant de l'avancement des projets, il sied de mentionner que le site est géré par le canton, ce qui soumet les travaux en question à de longues procédures au niveau cantonal.

## Questions générales

### Formation et perfectionnement du personnel

#### **Quelle est la politique en matière de formation et de perfectionnement au sein de la Commune de Conthey ?**

En sa qualité d'employeur, la Municipalité a le souhait d'aider ses collaborateurs à élargir et approfondir leurs compétences professionnelles. En 2023, la Municipalité a mis en place des formations pour l'encadrement. Par ailleurs, une politique en matière de formation et perfectionnement doit être définie et développée. Il est prévu de le faire en 2024-2025, après la refonte des règlements et directives.

En ce sens et afin d'avoir une meilleure visibilité et gestion, un compte par nature a été créé dans les budgets pour mieux identifier les frais de formation, par secteur.

### Frais de téléphone et multimédia

#### **De manière générale, les frais de téléphone et multimédia ont augmenté en 2022 en comparaison avec les comptes 2021. Quelle en est la raison ?**

D'importants travaux liés à l'interconnexion des différents sites ont été réalisés. Il s'agit ici notamment des sites de la salle polyvalente, des structures d'accueil et de Conth'Act. Ces travaux ont engendré d'importants frais de mise à jour pour la téléphonie fixe ainsi que des modifications au niveau des abonnements multimédia.

## 5. PROVISIONS

La COGES constate que les provisions suivantes ont été constituées au 31.12.2022 :

- « Provisions pour cautions et garanties » de CHF 250'000.00 et
- « Autres provisions à court terme » de CHF 195'000.00.

Ces provisions à court terme représentent un montant global de CHF 445'000.00.

Elles sont destinées à couvrir les risques financiers encourus sur :

- Les emprunts cautionnés de la Fondation Le Haut de Cry, à Vétroz, constituée par les Communes de Conthey, Vétroz et Ardon, le 15.11.1988. En l'occurrence, la part de la Commune de Conthey (CHF 250'000.00) avoisine les 50 %.
- Une dette contractée par l'Association des parents d'accueil auprès du Centre Médico-social régional Sion-Hérens-Conthey (CMS) (CHF 195'000.00).

Dans son rapport du 14.04.2023, l'organe de révision PKF Fiduciaire SA a estimé que cette provision globale figurant au passif du bilan au 31.12.2022 était suffisante pour couvrir les risques éventuels de pertes.

## 6. RAPPORT DÉTAILLÉ DE L'ORGANE DE REVISION

### SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Au chapitre de la vérification du Système de contrôle interne de l'Administration communale de Conthey, l'organe de révision, PKF Fiduciaire SA, relève les éléments suivants dans son rapport du 14.04.2023, soit :

*« Pendant nos travaux de révision, nous avons pu constater pour divers domaines de contrôles l'existence d'un système de contrôle interne. Nous rappelons que le Conseil communal est responsable de la mise en place et du maintien d'un SCI approprié.*

*Nous avons vérifié l'application des procédures prévues pour le bouclage des comptes de la municipalité. Nous avons également procédé à une audition du service Domaines et Bâtiments, et plus particulièrement le secteur cadastre.*

*En vérifiant les rubriques : fournisseurs, investissements, fonctionnement et salaires, nous avons également contrôlé l'application des directives émises, plus spécialement l'existence des visas, notamment pour l'autorisation des paiements sur support informatique concernant la gestion électronique des factures fournisseurs.*

*Comme demandé dans notre rapport détaillé du 8 avril 2022, un processus a été établi pour les structures d'accueil lors du changement de logiciel informatique.*

*D'une manière globale, nous estimons que les processus sont correctement identifiés et les descriptifs compréhensibles.*

*Rappelant que l'information et la communication demeurent des composantes essentielles du SCI, les éventuelles mises à jour doivent être communiquées à l'ensemble du personnel. »*

**Au vu de ce qui précède, la COGES constate avec satisfaction qu'un processus a été établi, lors du changement de logiciel informatique pour les structures d'accueil, conformément à la requête de l'organe de révision dans son rapport détaillé du 08.04.2022.**

**L'organe de révision rappelle par ailleurs, et de manière récurrente, que l'information et la communication demeurent des composantes essentielles du Système de contrôle interne, ce qui implique que les éventuelles mises à jour doivent être communiquées à l'ensemble du personnel.**

## 7. REVISION DES VALEURS LOCATIVES

### 7.1 PRINCIPES

#### 7.1.1 Définition de la valeur locative en tant que revenu imposable

La valeur locative des immeubles ou de parties d'immeubles dont le contribuable se réserve l'usage en raison de son droit de propriété ou d'un droit de jouissance obtenu à titre gratuit (droit d'habitation, usufruit), est considérée comme un rendement de la fortune immobilière et, à ce titre, elle est imposable (art 21 al. 1.let. b LIFD ; art. 7 al. 1 LHID ; art. 17 al. 1 let. b LF) \*.

Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la valeur locative n'est pas un revenu fictif, mais un revenu en nature qui a une valeur économique correspondant au loyer que le propriétaire aurait pu obtenir d'un tiers en louant son logement. En utilisant lui-même ce bien, le propriétaire épargne une dépense indispensable – le loyer – qui n'est pas déductible pour le locataire de logement privé. L'abolition pure et simple de l'imposition de la valeur locative, sans introduction de mesures compensatoires (déductibilité des loyers, notamment) heurterait donc le principe de l'égalité de traitement (ATF 112 Ia 240-244) \*.

#### 7.1.2 Fixation du montant de la valeur locative

En droit fédéral, la valeur locative est déterminée compte tenu des conditions locales, d'une part, et de l'utilisation effective du logement au domicile du contribuable, d'autre part (Art. 21 al.2 LIFD).

La loi d'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), quant à elle, confirme la nécessité de l'imposition de la valeur locative de l'habitation du contribuable dans son propre immeuble, mais ne précise pas les modalités de sa fixation (art. 7 al.1 LHID).

La situation est donc différente en droit fédéral et cantonal.

En droit fédéral, la valeur du loyer du marché est déterminante, en tenant compte d'une évolution selon une certaine fourchette (ATF 123 II 9, 14).

En droit cantonal, le législateur dispose de plus de souplesse, car l'article 7 al.1 LHID ne pose pas de règle plus sévère que le principe de l'égalité de traitement (art. 8 Cst) \* (ATF 124 I 145, 152).

Ainsi, en droit cantonal, la valeur locative peut être fixée plus bas que les loyers du marché, sans toutefois descendre en dessous de la limite constitutionnelle inférieure de 60% des loyers du marché dans chaque cas particulier (AT 131 I 377).

Selon le Tribunal fédéral, cette différence se justifie non seulement par le fait que l'usage de sa propre maison ne constitue pas un revenu en argent, mais surtout parce que le locataire est plus libre dans le choix de son logement que le propriétaire ; il n'est donc pas contraire à l'art. 8 Cst. de prendre en considération la moindre disponibilité dans la jouissance de son propre logement en réduisant le montant de la valeur locative (ATF 116 la 325).

Une différence de la valeur locative par rapport aux loyers du marché peut se justifier également dans le sens d'un encouragement à l'accession de la propriété (art. 108 Cst).

A cet égard, l'article 17 al. 2 de la loi fiscale valaisanne stipule que « pour encourager l'accession à la propriété, les valeurs locatives sont estimées de manière raisonnable ». Il précise également que l'adaptation des valeurs locatives se fera au plus tôt chaque deux périodes de taxation.

En Valais, la valeur locative brute est estimée, conformément aux principes définis par le Tribunal fédéral, à 60% des loyers du marché.

En l'occurrence, la dernière mise à jour des valeurs locatives de la Municipalité de Conthey a eu lieu en 1987. Ce qui justifie pleinement une révision.

## **7.2 DÉCISION DE REVISER LES VALEURS LOCATIVES DE CONTHEY**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité, en concertation avec le Service cantonal des contributions, a décidé de remplacer sa TABELLE DES VALEURS LOCATIVES 1987 par la TABELLE 2022 (publiée sur le site internet de la Commune), laquelle présente, notamment, les caractéristiques suivantes :

- Six types d'appartements, allant du studio au 6.5 pièces, avec pour chaque type trois catégories de confort, avec un loyer brut mensuel / annuel, allant de CHF 6'000.00 à CHF 26'400.00 par année, et une valeur locative brute mensuelle / annuelle de 60% dudit loyer,
- Quatre types de maisons individuelles, allant de 3.5 pièces à 6.5 pièces, avec pour chaque type trois catégories de confort, avec un loyer brut mensuel / annuel allant de CHF 18'000.00 à CHF 31'200.00 par année et une valeur locative brute mensuelle / annuelle de 60% dudit loyer,

- Les valeurs des objets immobiliers particuliers, dont la situation, la surface ou les aménagements justifiant une différence significative par rapport aux normes standards, sont déterminées au cas par cas,
- Les trois catégories de confort des objets standards sont fixées en fonction de la date de leur construction. Avant 1980, entre 1980 et 2000 et après 2000,
- Application de la même table sur tout le territoire selon les critères d'estimation des immeubles sur Conthey (secteur 1),
- Décision ne pas réviser les valeurs locatives des mayens.

La révision des valeurs locatives a été présentée au Conseil général par le Conseiller municipal en charge des finances, M. Gautier Moulin, en date du 28.03.2023.

Un flyer informatif a été joint à la déclaration fiscale 2022 de tous les propriétaires qui utilisent leurs biens immobiliers pour leur propre jouissance.

Les valeurs locatives seront mises à jour par les contribuables sur la base de dite TABELLE. Ces valeurs locatives qui seront vérifiées au fur et à mesure de l'avancement de la taxation 2022 par le Service cantonal des contributions, afin d'arriver à une estimation uniforme de ces valeurs sur tout le territoire, le but principal étant d'atteindre une égalité de traitement entre les contribuables occupant leur propre logement.

Les décisions du Service cantonal des contributions modifiant les valeurs locatives déclarées pourront faire l'objet d'une réclamation de la part des contribuables concernés.

---

(\*)

LIFD : Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14.12.1990 (Etat au 01.01.2023)

LHID: Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes du 14.12.1990 (Etat au 01.01.2021)

LF : Loi fiscale du canton du Valais du 10.03.1976 (Etat au 01.01.2021)

ATF : Arrêt du Tribunal Fédéral

Cst: Constitution fédérale du 18.04.1999 (Etat au 01.01.2021)

### 7.3 CONCLUSION

La COGES salue l'initiative du Conseil municipal visant à réviser les valeurs locatives des contribuables occupant leur propre logement dans le respect des principes énoncés ci-dessus, en particulier le principe de l'égalité de traitement.

Cette révision devrait contribuer à augmenter les rendements immobiliers des contribuables concernés et, par voie de conséquence, accroître les recettes fiscales de la Municipalité liées aux revenus des personnes physiques, de manière à renforcer encore la marge d'autofinancement de la Municipalité dans l'optique des investissements futurs.

## 8. RECOMMANDATION

Au vu de ce qui précède et compte tenu des différents contrôles effectués, la COGES, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes 2022 et recommande au Conseil général de bien vouloir les approuver.

Conthey, le 9 mai 2023

Les rapporteures

**Angela Arce Quezada**

**Charlotte Thétaz**

La présidente

**Kathleen Rossier Moll**





Nom	Prénom	18.04.23	25.04.23	02.05.23	09.05.23
Arce	Angela	X	X	X	X
Bitschnau	Elizabeth	X	X	X	excusée
Marquis	Stéphane	X	X	X	X
Meyer	Nadine	X	X	X	X
Thétaz	Charlotte	X	excusée	X	X
Nanchen	Gérald	X	X	X	X
Philippossian	Frank	X	X	X	X
Roos	Clémentine	X	excusée	X	X
Rossier Moll	Kathleen	X	X	X	X



# ANNEXE

## TABLEAU DES REPORTS

Ce tableau récapitule les «valeurs au 31.12.2021» (patrimoine administratif moins participations), les investissements bruts 2022 et les reports 2022.

Liste des reports : Compte en CHF	Valeurs au 31.12.2021	Investissements B22	Corrections B22 annoncés	Corrections compte 2022
Machines de bureau	89'100			
Maison de Commune St-Séverin	5'279'600	120'000		-120'000
Pinède administration	1'308'700			
Véhicules et équipement Police (caméras de surveillance)	47'400			
Cadastre	5'000			
Cadastre souterrain	800			
Local feu	0			
Véhicule du feu	0			
Bornes hydrantes	0			
Stand de tir intercommunal	0			
Plan d'intervention	0			
Equipement et mobiliers scolaires	116'000			
Collège Derborence	1'605'000	250'000		
Bâtiments scolaires primaires (Erde)	0	278'000	-278'000	-278'000
Agrandissement école Châteauneuf	6'381'900			
Rénovation école Châteauneuf	5'900	400'000	-400'000	-400'000
Centre scolaire Plan-Conthey	1'163'000			
Bibliothèque Erde	0			
Salle polyvalente	13'876'000			
Equipement salle polyvalente	43'000			
Salle communale La Morge	250'900			
Vestiaire Sécheron - terrain de foot	280'000	200'000		
Parc Street Work	0	0		
Parcs et jardins yc chem. Ped.	1'141'300	800'000	-500'000	-679'000
Paroisse	0			
Secours sanitaires	0	10'000	-10'000	-10'000
Institutions handicapés	0	50'000	-50'000	-50'000
Centre culturel	76'400	50'000		
Crèche garderie « La Marelle » Erde	574'500			
Crèche Les P'tits Loups	0			

UAPE Châteauneuf Les Filous	1'421'200			
Routes cantonales	469'300	475'000		
Routes communales, mobilité douce	7'704'200	650'000		
Eclairage public	631'000	150'000		
Signalisation sécurité routière	77'900			
Places de stationnement	196'600			
Pinède ateliers	35'000	2'500'000		-2'375'000
Véhicules travaux publics	245'600	50'000		
Machines travaux publics	20'500			
Voies CFF	46'000			
Gare Châteauneuf	650'300	391'750		-160'000
Installation eau potable	3'491'900	280'000		
Réservoir de Blanchette	421'500			
Réservoir de Sensine	1'418'500			
Consortage de Motelon	2'108'400	50'000		
Véhicule et machine SE	0	90'000		
Zones de protection sources	68'900			
Installations eaux usées	2'922'900	820'000		
Déchetterie	137'500	1'000'000	-800'000	-900'000
Moloks et écopoints	163'900			
Réfection des torrents et cours d'eau (yc Fontaine)	1'239'800	440'000		
La Morge	95'400	98'000		
Dangers naturels	125'800			
Derborence	44'000	50'000		
Cimetières	79'500			
Crypte	952'800			
Terrains	1'830'231	800'000		
Equipements zone à bâtir	639'700	120'000	-120'000	
Aménagement des chemins REP	1'287'200	136'000		
Equipement zone agricole (MVT)	211'200			
Micro centrales	1'120'700			
Salle polyvalente panneaux solaires	128'800			
Gravières	162'600			
<b>Totaux</b>	<b>62'393'331</b>	<b>10'258'750</b>	<b>-2'158'000</b>	<b>-4'972'000</b>